



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 JANVIER 2021*

**N°2021/05 : VENTE A L'EPF ILE-DE-FRANCE DE LA PROPRIETE COMMUNALE
27 RUE DE MONTCEAUX**

L'an deux mille vingt et un le mercredi 27 janvier à 16h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 janvier 2021

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING, Nadège ABBADIE, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER

Pouvoirs : 5

Monsieur Philippe RIERA à madame Geneviève CAIN, monsieur Eric KRAEMER (présent et votant en son nom propre à partir de 16h50) à madame Nadège ABBADIE, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGBAULT, madame Tiphaine TOKPAN à madame Geneviève CAIN, madame Fathia BEN MABROUK à monsieur Manuel MEZE

Absents excusés : 1

Monsieur Ange AMBROSIO

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeuble ou de droits

réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

VU l'avis de la Commission ville durable – aménagement – travaux – urbanisme du mardi 12 janvier 2021 ;

CONSIDERANT que le dit bien immobilier est vendu à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France dans l'attente d'une réalisation de logements sociaux,

CONSIDERANT que l'immeuble sis 27 rue de Montceaux à Trilport cadastré AI 330 appartient au domaine privé communal,

CONSIDERANT l'estimation de la valeur vénale du bien situé 27 rue de Montceaux cadastré AI 330 établie par le service des domaines par courrier en date 3 juillet 2020 : 204.000 euros,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 23 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Emmanuel FONKING, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et 5 ABSTENTIONS (mesdames messieurs Eric KRAEMER, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Nadège ABBADIE)

DECIDE la vente de cet immeuble sis 27 rue de Montceaux cadastré AI 330 au prix de 204.000 euros, à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **03 FEV. 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Maire,
Jean-Michel MORER

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210127-2021-05DEL-DE
Date de télétransmission : 02/02/2021
Date de réception préfecture : 02/02/2021